

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

LIGUES DE BASSE-NORMANDIE – BRETAGNE – CENTRE – GUYANE HAUTE-NORMANDIE – ÎLE DE FRANCE – PAYS DE LA LOIRE

CHAMPIONNATS DE ZONE BATEAUX LONGS ZONE NORD-OUEST

JEUNE J14 – JUNIOR J16 – JUNIOR J18 – SENIOR (-23ans)

MASCULIN ET FÉMININ

SAMEDI 10 & DIMANCHE 11 JUIN 2017

BASSIN DE MANTES LA JOLIE

ENGAGEMENTS

Les clubs font leurs engagements pour les Championnats de Zone sur le site intranet de la Fédération

Ouverture des engagements : lundi 15 mai 2017 à 08 h 00 Clôture des engagements : vendredi 02 juin 2017 à 14 h 00

Consultation des engagements le vendredi 02 juin à 16h sur le site de la FFA et consultation des séries qualificatives le mardi 6 juin en soirée sur le site de la zone - http://www.zone-nordouest-aviron.fr
Les inscriptions ne peuvent être acceptées que si la date du certificat médical de chaque rameur est renseignée.

DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagements sont de 10 € par siège rameur inscrit pour les clubs des Ligues de Basse Normandie, Bretagne, Centre, Guyane, Haute-Normandie et Pays de la Loire (la Ligue de l'Île de France règle pour les clubs directement à la Zone). Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la « Ligue Aviron : Zone Ouest ». Un virement bancaire sur le compte de la zone est recommandé. Le montant des droits d'engagements doit impérativement être réglé avant la réunion des délégués.

Le parc à bateaux sera gardé à partir du vendredi soir 20 h 00 jusqu'au dimanche matin 07 h 00.

Extraits de la réglementation sportive fédérale 2017 :

1/ Le championnat de France junior J18 bateaux longs et Seniors (-23 ans) est couru avec 18 engagés maximum. Si le nombre d'engagés est supérieur à 18, seules les zones dont le quota est dépassé doivent organiser une épreuve qualificative. En conséquence, tous les équipages juniors J18 et senior -23 ans doivent s'inscrire : si sur une course le nombre d'inscrits sur la Zone Nord-Ouest est de 5 ou inférieur à 5 alors il n'y aura pas d'épreuve qualificative.

2/ Les guotas 2017 pour la Zone Nord-Ouest sont de 7 qualifiés pour les J16 et de 5 pour les J18 et les Seniors (-23ans).

3/ Les rameurs J14 et J16 doivent être titulaires du brevet de rameur Or. Les barreurs ne sont pas soumis à cette obligation.

COURSES

J14 – distance de course : 1 000 m			J16 – distance de course : 1 500 m		
Course n°01	2 de couple féminin*	J14F2X	Course n°09	4 de pointe avec barreur féminin	J16F4+
Course n°02	1 de couple féminin*	J14F1X	Course n°10	2 de couple féminin	J16F2X
Course n°03	4 de couple avec barreur féminin**	J14F4X+	Course n°11	2 de pointe sans barreur féminin	J16F2-
Course n°04	8 de couple avec barreur féminin**	J14F8X+	Course n°12	1 de couple féminin	J16F1X
Course n°05	2 de couple masculin**	J14H2X	Course n°13	4 de couple féminin	J16F4X
Course n°06	1 de couple masculin**	J14H1X	Course n°14	8 de pointe avec barreur féminin	J16F8+
Course n°07	4 de couple avec barreur masculin*	J14H4X+	Course n°15	4 de pointe avec barreur masculin	J16H4+
Course n°08	8 de couple avec barreur masculin*	J14H8X+	Course n°16	2 de couple masculin	J16H2X
	,		Course n°17	2 de pointe sans barreur masculin	J16H2-
			Course n°18	1 de couple masculin	J16H1X
	En gras : course Championnat jeune		Course n°19	4 de pointe sans barreur masculin	J16H4-
	* course du samedi		Course n°20	4 de couple masculin	J16H4X
	**course du dimanche		Course n°21	8 de pointe avec barreur masculin	J16H8+

J18 – distance de course : 2 000 m						
Course n°22	2 de couple féminin	J18F2X				
Course n°23	4 de pointe sans barreur féminin	J18F4-				
Course n°24	4 de couple féminin	J18F4X				
Course n°25	8 de pointe avec barreur féminin	J18f8+				
Course n°26	4 de pointe avec barreur masculin	J18H4+				
Course n°27	2 de couple masculin	J18H2x				
Course n°28	4 de pointe sans barreur masculin	J18H4-				
Course n°29	4 de couple masculin	J18H4x				
Course n°30	8 de pointe avec barreur masculin	J18h8+				
		i				

S-23 – distance de course : 2 000 m						
Course n°31 Course n°32 Course n°33 Course n°34	2 de couple féminin 4 de pointe sans barreur féminin 2 de couple masculin 4 de pointe sans barreur masculin	S-23F 2X S-23F 4- S-23H 2X S-23H 4-				

SYSTÈME DE QUALIFICATION

De 1 à 6 participants	1 série « qualificative »	L'ordre d'arrivée permet d'attribuer les couloirs pour la finale A
	1 finale A	
De 7 à 8 participants	2 séries « qualificatives »	Le premier de chaque série se retrouve directement en finale A
	1 repêchage	Les 4 premiers en finale A Les autres en finale B
	1 finale B 1 finale A	Si 8 participants
De 9 à 12 participants	2 séries « qualificatives »	Le premier de chaque série sert de tête de série pour les deux demi-finales, les autres sont classés au temps et sont répartis dans les deux demi-finales
	2 demi-finales	Les 3 premiers en finale A Les 3 suivants en finale B
	1 finale B 1 finale A	
De 13 à « x » participants	3 à « x » séries qualificatives	Le premier de chaque série est qualifié en demi-finale, les autres sont classés au temps, répartition des « x » places restantes en demi-finales en fonction du classement au temps
	Finales de classement (J14 et J16 uniquement)	Finales C, D et E en fonction du nombre d'engagés
	2 demi-finales	Les 3 premiers en finale A Les 3 suivants en finale B
. ,	1 finale B 1 finale A	

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de société.

RÈGLEMENTATION

Séries qualificatives

- Pour tous les engagés.
- Départ tenu toutes les 4 minutes pour les J16, J18 et Senior 23 ans et 5 minutes pour les J14.
- Dès les séries et pour toutes les courses, nous utiliserons les numéros de couloir de 1 à 6 (à chaque club de prévoir ses numéros).
- Les séries qualificatives seront établies de manière à les rendre les plus équitables possibles sur les conseils des techniciens des ligues concernées.
- Il ne sera pas tenu compte de la rotation des bateaux.
- Pour les J14, qualification au temps pour les finales à l'issue des séries qualificatives

Demi-finales et finales

- Départ tenu toutes les 4 minutes pour les J16, J18 et Senior 23 ans et 5 minutes pour les J14.
- Du fait d'une sélection préalable en séries chronométrées et non en tête de rivière, la répartition dans les demifinales revêt un caractère particulier qu'il est nécessaire d'expliquer à vos athlètes. Deux classements au temps distincts sont effectués à l'issue des séries qualificatives. Le premier concerne les vainqueurs de série, et le second les rameurs classés de 2 à 6 dans leur série. Ils permettent de les répartir dans les demi-finales de la manière suivante appelée « escargot » :
 - <u>Principe de répartition</u>: 1er tps des vainqueurs de série →DF1 / 2ème tps des vainqueurs de série →DF2. Puis la répartition continue de la même manière dans l'autre sens : 3ème tps des vainqueurs de série →DF2 / 4ème tps des vainqueurs de série →DF1 etc.
- Une fois tous les vainqueurs de séries répartis, on respecte le même principe pour les « non vainqueurs de série ».
- Les couloirs les plus avantageux sont attribués prioritairement aux vainqueurs de série.
- Pour les J14, Finales A à E, pas de demi-finales

Réunion des délégués et forfaits

- Changements et forfaits : ils devront obligatoirement être envoyés par mail sur l'adresse forfaits.zonenordouest@avironfrance.fr avant le vendredi 09 juin 12 h heure limite. Les certificats médicaux devront être mis en pièces-jointes.
- La mise en ligne sur le site de la Zone du programme modifié (aucune modification des séries après la mise en ligne) aura lieu le vendredi 09 juin à 16 h.
- Une courte réunion technique, avec les délégués et le jury, pour les dernières consignes aura lieu le à 08 h 00 le samedi 10 juin 2017
- Tous changements ou forfaits devront être déposés par écrit sur imprimé FFA.

Pesée des barreurs :

La balance sera mise à disposition le vendredi 09 juin à partir de 16 h 00, au sein du club de Mantes la Jolie

Horaires prévisionnels

■ Première course : samedi 10 juin 2017 vers 9h00

■ Dernière course : dimanche 11 juin 2017 vers 18 h 00

Récompenses

- Champions de Zone : 1 médaille au premier pour les J16, J18 et S-23 ans, aux 3 premiers pour les J14
- Le champion de Ligue devra être finaliste

Important

- Retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la Zone Nord-Ouest pour le mardi 13 juin à 16 h 00.
- Les sociétés des équipages sélectionnés, mais qui ne souhaitent pas participer au Championnat de France bateaux longs, devront contacter le coordonnateur de la Zone Nord-Ouest, Alexandre HUSS au 06 75 24 90 18 ou alexandre.huss@avironfrance.fr avant mardi 12h.

Comité d'équité

- Il sera composé du Président de la Zone Nord-Ouest, d'un représentant de chaque Ligue (le Président ou une personne mandatée par lui), d'Etienne MERCIER, Président du Jury, et du coordonnateur de la Zone Nord-Ouest.
- En cas de mauvaises conditions survenant au cours de l'épreuve (plan B) nous utiliserons le système prévu par le code des compétitions et consultable en cliquant ici Gestion des problèmes liés aux conditions de courses défavorables
- En cas d'anticipation des conditions météorologiques, un nouveau système de qualification (plan C) est envisagé.

PRÉSIDENT DE LA ZONE NORD-OUEST

Christian VANDENBERGHE

PRÉSIDENT BASSE-NORMANDIE

Christophe COCHELIN

PRÉSIDENT CENTRE

Alain TELLIER

PRÉSIDENT HAUTE-NORMANDIE

Bénédicte OUVRY

PRÉSIDENT PAYS DE LA LOIRE

Hubert BRAUD

PRÉSIDENT BRETAGNE

Soizick PÉROT

PRÉSIDENT GUYANE

Bernard GUILHAUME

PRÉSIDENT ÎLE DE FRANCE

Christian VANDENBERGHE